



Accident de la circulation

Par **loulouelios**, le **14/03/2013 à 17:03**

bjr,rnma grand mere a eu il y a 3 semaines un accident de la circulation a un croisement.rnrnelle di avoir passé au vert mais la voiture venant de sa droite affirme la meme chose et donc la choqué sur le coté latéral portiere arriere et reservoir et pneurnrnma grand mere etant agé etait un peu perdu et la personne lui a fait signé un constat ou elle affirme que c'est ma grand mere qui la percutérnchose impossible rnmalheureusement elle a signé le constat sans meme savoirrnrn vraiment ce qui etait noté (sous le choc de l'accident)rnla police a refusé de se deplacer pourtant comissariat a 500m, bref;rna ce jour l'assurance lui remet tous les torts a 100% conre ma grand mere suite aux declarations de l'autre vehicule.rnmalgré les photos a l'appui qui prouve le contrairernmaintenant voiture irréparable rnje souhaite connaitre le solutions pour remedier a ces arnaques d'assurancesrncordialement

Par **chaber**, le **14/03/2013 à 17:20**

bonjourrn[citation]je souhaite connaitre le solutions pour remedier a ces arnaques d'assurances [/citation]rnAvant de parler d'arnaques, il faut savoir comment a été rempli le constat amiable qui sert de référence pour déterminer les responsabilités.rncroix cochées pour a et pour Brnplanrnobservations

Par **dominijas**, le **14/03/2013 à 17:27**

bjrrnPas de solution directe, mais vous conseille de vous rapprocher d'un avocat (avec votre protection juridique) et si vous avez des éléments probants qui démontrent l'état de faiblesse

ou de choc de votre grand-mère, et des éléments pratiques sur l'accident qui démontrerait le contraire de ce qui est déclaré sur le constat....désolé pour l'adversaire mais c'est défendable !!
BON COURAGE A VOUS
Dominijas

Par **Lag0**, le **14/03/2013** à **17:34**

Bonjour,
Les véhicules vont être examinés par un expert. Si les dégâts constatés ne sont pas compatibles avec la relation des faits sur le constat, il va y avoir une réaction des assureurs.